

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP 94/2023

PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mercredi 6 Décembre 2023 – Jeudi 7 Décembre 2023 –

Vendredi 8 Décembre 2023 – Samedi 9 Décembre 2023

RENCONTRONS NOUS

Nous, Ludovic OTHMAN, Adjoint délégué aux Sports, Commerces, Vie Associative, Emploi et Développement Economique,

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-21-1°
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22-2°
- Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L2121-1 L2125-1 et suivants et L3111-1 et suivants
- Vu, l'arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Ludovic OTHMAN en date du 29 Mars 2022
- Vu, la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2018 portant modifications des tarifs d'occupation du domaine public
- Vu, la demande faite par le Forum Jacques Prévert en date du 16 Novembre 2023

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les manifestations d'intérêt général sur le territoire communal,

Considérant le caractère d'intérêt local de la demande il y a lieu d'autoriser temporairement l'occupation à titre gracieux du Domaine Public lors de ces manifestations.

ARRÊTONS

Article 1 :

Le Forum Jacques Prévert, représenté par Monsieur CAUSSIN Pierre, sis 1 Rue de l'Olivier est autorisé à occuper le domaine public de façon précaire et révoquant, à titre gracieux, Du Mercredi 6 Décembre 2023 au Samedi 9 Décembre 2023 aux lieux ci-dessous désignés pour leur manifestation « Rencontres Nous » :

JARDIN DES LUCIOLES

➤ Occupation du domaine public :

Mercredi 6 Décembre 2023 de 9h00 à 18h00

➤ Ouverture au Public de 10h00 à 17h00 :

Mercredi 6 Décembre 2023 de 10h00 à 17h00

PARVIS DU FORUM

➤ Occupation du domaine public :

Mercredi 6 Décembre 2023 de 9h00 à 21h00

➤ Ouverture au Public de 10h00 à 17h00 :

Mercredi 6 Décembre 2023 de 10h00 à 20h00

RUE DE L'ASPRE – RUE DES ARBOUSIERS – RUE DE L'ESPERE (QUARTIER QPV)

➤ Occupation du domaine public :

Du Mercredi 6 Décembre 2023 à 9h00 au Samedi 9 Décembre 2023 à 21h00

➤ Ouverture au Public de 10h00 à 17h00 :

Du Mercredi 6 Décembre 2023 à 10h00 au Samedi 9 Décembre 2023 à 20h00

DEVANT LE CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE

➤ Occupation du domaine public :

Vendredi 8 Décembre 2023 de à 9h00 à 21h00

➤ Ouverture au Public de 10h00 à 17h00 :

Vendredi 8 Décembre 2023 de 10h00 à 20h00

Article 2 :

Le Forum Jacques Prévert prendra toutes dispositions relatives aux autorisations préalables nécessaires à la conduite de l'activité qu'il dispensera sur cet espace, notamment au regard des réglementations dans les domaines sanitaires ou administratifs.

Article 3 :

L'occupant, s'engage à veiller à ce que les normes sanitaires en vigueur soient respectées.

Article 4 :

L'espace occupé devra être entièrement libéré au terme de la durée de la présente autorisation. Le bénéficiaire est personnellement responsable de toute dégradation du domaine qui serait constatée à l'issue de l'occupation.

Article 5 :

Un arrêté réglementant les dispositions relatives aux stationnements et la circulation sera pris dans les délais.

Article 6 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage 72 heures à l'avance et sera notifié à l'intéressé.

Article 7 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du Présent arrêté dont une copie leur sera transmise pour ampliation.

Fait à Carros, le 22 Novembre 2023

Pour le Maire, par délégation,
L'Adjoint,




Ludovic OTHMAN